

Volume 31 n° 4  
Août 2017



### Chers(es) Saint-Josephois(es),

C'est avec une grande émotion que j'écris, pour la dernière fois, le mot du Maire de ce bulletin municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel que j'ai eu l'honneur de créer en janvier 1988 sous le titre « L'Information municipale ».

En effet, après plus de 48 années de vie politique au service des citoyens de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, soit 6 ans à titre de Conseiller municipal (janvier 1969 à novembre 1975) et de 42 ans à titre de Maire (novembre 1975 à novembre 2017), je me suis résigné à me retirer de la vie politique municipale. J'ai pris cette décision, sans gaieté de cœur, mais avec le sentiment du devoir accompli à œuvrer au bien-être de ma communauté.

Au cours de ces années, j'ai vu notre ville prospérer, peaufiner ses services à la population et s'enorgueillir de son embellissement avec l'aménagement de ses nombreux parcs et espaces verts, ainsi que notre adhésion au PRQ de la SHQ qui a permis de subventionner la rénovation domiciliaire à la hauteur de près de 2M\$ (Ville & SHQ) sur des travaux totalisant près de 3,5M\$.

Comme Maire de Saint-Joseph-de-Sorel, j'ai été appelé à siéger sur le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu (devenue la MRC de Pierre-De Saurel), et ce, dès sa création. J'en fus d'ailleurs le préfet durant près de 16 ans, réparti sur deux (2) mandats.

J'ai également œuvré comme membre au sein de plusieurs organismes locaux, régionaux et provinciaux telle que la Régie de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch, la Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent, la Table des préfets de la Montérégie, le CLD, le ZIP du Lac St-Pierre, la CALA, le CITSV ainsi que plusieurs autres. Malgré toutes ces implications, j'ai la ferme conviction d'avoir toujours accordé la priorité de mes actions à ma Ville.

Comme vous le savez, l'environnement a occupé une place de choix dans mes préoccupations municipales. En effet, j'ai œuvré toutes ces années à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction de bruit en provenance de nos voisins industriels. J'ai participé à la création du Comité consultatif environnemental avec la compagnie Rio Tinto-Fer et Titane (QIT), afin de débattre ensemble des enjeux environnementaux de notre habitat. Je crois sincèrement que ces consultations ont permis d'apporter une nette amélioration à notre milieu de vie.

En 2007, la médaille de l'Assemblée Nationale m'a été décernée pour mon implication municipale. Ce grand honneur m'a comblé de fierté parce qu'elle reconnaissait mes efforts à vous servir, mes chers(es) concitoyens(nes).

Étant enseignant de formation, ce fut un plaisir de rédiger le livre « Histoire de Saint-Joseph-de-Sorel et de Tracy », qui constitue, selon moi et bien humblement, une sorte d'héritage pour notre mémoire collective, une page d'histoire en quelque sorte.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les employés municipaux autant à l'administration que dans les autres départements pour leur collaboration au cours de ces merveilleuses années. De plus, je voudrais souligner l'appui de tous les conseillers municipaux qui m'ont entouré durant ces belles années. Sans leur soutien, je n'aurais pu accomplir toutes ces réalisations.

En terminant, je désire vous exprimer toute ma gratitude pour m'avoir offert le privilège et l'honneur de vous représenter comme Maire de Saint-Joseph-de-Sorel. Je suis, par-dessus tout, extrêmement fier et reconnaissant d'avoir obtenu la confiance des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel.

De tout mon cœur, je suis et resterai pour toujours un authentique « mangeux d'orteils ».

MERCI et AU REVOIR !

**Olivar Gravel**  
Maire de Saint-Joseph-de-Sorel



## MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le 5 novembre 2017, les électeurs de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel auront à élire les personnes qui composeront le Conseil municipal au cours des quatre prochaines années.

En ma qualité de Secrétaire-trésorier qui assume le rôle de greffier, il m'incombe d'agir comme président d'élection. Le rôle d'un président d'élection est de veiller au bon déroulement de l'élection et, notamment, de s'assurer que toute personne qui a le droit de voter puisse exercer ce droit fondamental dans les meilleures conditions. La Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LRÉM) édicte les principales règles qui doivent servir de cadre de référence à la préparation du scrutin.

Le DGE nous rappelle que la participation électorale est fondamentale en démocratie puisqu'elle fonde la légitimité des élus. Toutefois, la démocratie va bien au-delà du seul exercice du droit de vote. C'est une façon de vivre en société, de débattre et d'agir sur son milieu de vie. Agir sur son milieu de vie peut se faire notamment en posant sa candidature.

Les informations concernant les élections municipales apparaissant sur notre site Internet ont pour but de vous informer sur les principales dispositions légales du processus électoral. À compter des semaines à venir, des avis publics seront diffusés dans le journal local et d'autres informations importantes vous seront acheminées à votre domicile. Je vous invite à les lire attentivement.

Je vous invite également à consulter régulièrement notre site Internet afin de prendre connaissance des informations concernant les élections municipales 2017.

Vous pouvez adresser toute demande de renseignements au bureau du président d'élection, situé à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, au 700, rue Montcalm ou téléphoner au 450-742-3744. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

**Le Président d'élection**  
**Martin Valois, cpa, ca, oma**

## QUAND ET COMMENT VOTER?

Les élections municipales auront lieu le **5 novembre 2017** partout au Québec. Si vous prévoyez être absent ou incapable d'exercer votre droit de vote le **jour du scrutin**, vous pouvez voter par anticipation. Le **vote par anticipation** aura lieu le dimanche 29 octobre 2017, soit sept jours avant le scrutin.

Pour voter le jour du vote par anticipation et le jour scrutin, vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo. Cette pièce d'identité peut être votre carte d'assurance-maladie, votre permis de conduire, votre passeport canadien, le certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au registre des indiens en vertu de la Loi sur les Indiens ou la carte d'identité des Forces canadiennes délivrée en vertu de l'ordonnance OAF 26-3 du ministère de la Défense nationale.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

## QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

### QUI PEUT SE PRÉSENTER AU POSTE DE MAIRE OU DE CONSEILLER ?

Est éligible au poste de maire ou de conseiller de la municipalité, toute personne

- qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
- qui réside sur le territoire de la municipalité de façon continue ou non depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La loi prévoit certains motifs d'inéligibilité, de sorte qu'il appartient à chaque personne désireuse de se porter candidate de vérifier si elle est éligible ou non et si elle rencontre toutes les exigences de la Loi.

### COMMENT PEUT-ON SE PRÉSENTER À UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ?

Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil de la municipalité à la fois, en produisant une déclaration écrite de candidature auprès du président d'élection. Le formulaire requis est disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. La déclaration de candidature devra, sous peine de rejet, être produite au bureau du président d'élection **entre le 22 septembre 2017 et le 6 octobre 2017 selon l'horaire suivant :**

- **Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.**

**Exceptionnellement, le vendredi 6 octobre 2017, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.**

## RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale municipale est produite à partir de la liste électorale permanente du Québec. Depuis 1997, les renseignements sur les électeurs du Québec sont regroupés dans un fichier informatisé administré par le Directeur général des élections du Québec. Ces informations, qui demeurent confidentielles, servent à préparer les listes électorales pour les élections provinciales, municipales et scolaires.

La liste électorale sera déposée au plus tard le 6 octobre 2017. Pour vous permettre de vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale un avis personnalisé sera transmis à chaque personne inscrite sur la liste électorale peut importe si des élections ou non ont lieu dans leur quartier (voir carte des quartiers).

Les demandes d'inscription, de correction ou de radiation pour la liste électorale doivent être présentées devant la commission de révision qui se tiendra au 700, rue Montcalm, à Saint-Joseph-de-Sorel, les jours suivants :

- **mardi 17 octobre 2017** : de 10h00 à 13h00
- **mercredi 18 octobre 2017** : de 14h30 à 17h30 et de 19h00 à 22h00

## QUI PEUT VOTER?

Pour voter le jour du vote par anticipation ou le jour du scrutin, vous devez être un électeur et être inscrit sur la liste électorale et être en mesure d'établir votre identité.

Les conditions requises pour être électeur le 5 novembre 2017 sont les suivantes :

**toute personne qui est majeure le jour du scrutin et le 1<sup>er</sup> septembre 2017,**

- est de citoyenneté canadienne ;
- n'est pas en curatelle ;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse ;

et

- est soit :
  - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six (6) mois, au Québec ;
  - depuis au moins douze (12) mois, soit :

- **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale ;

- **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale ;

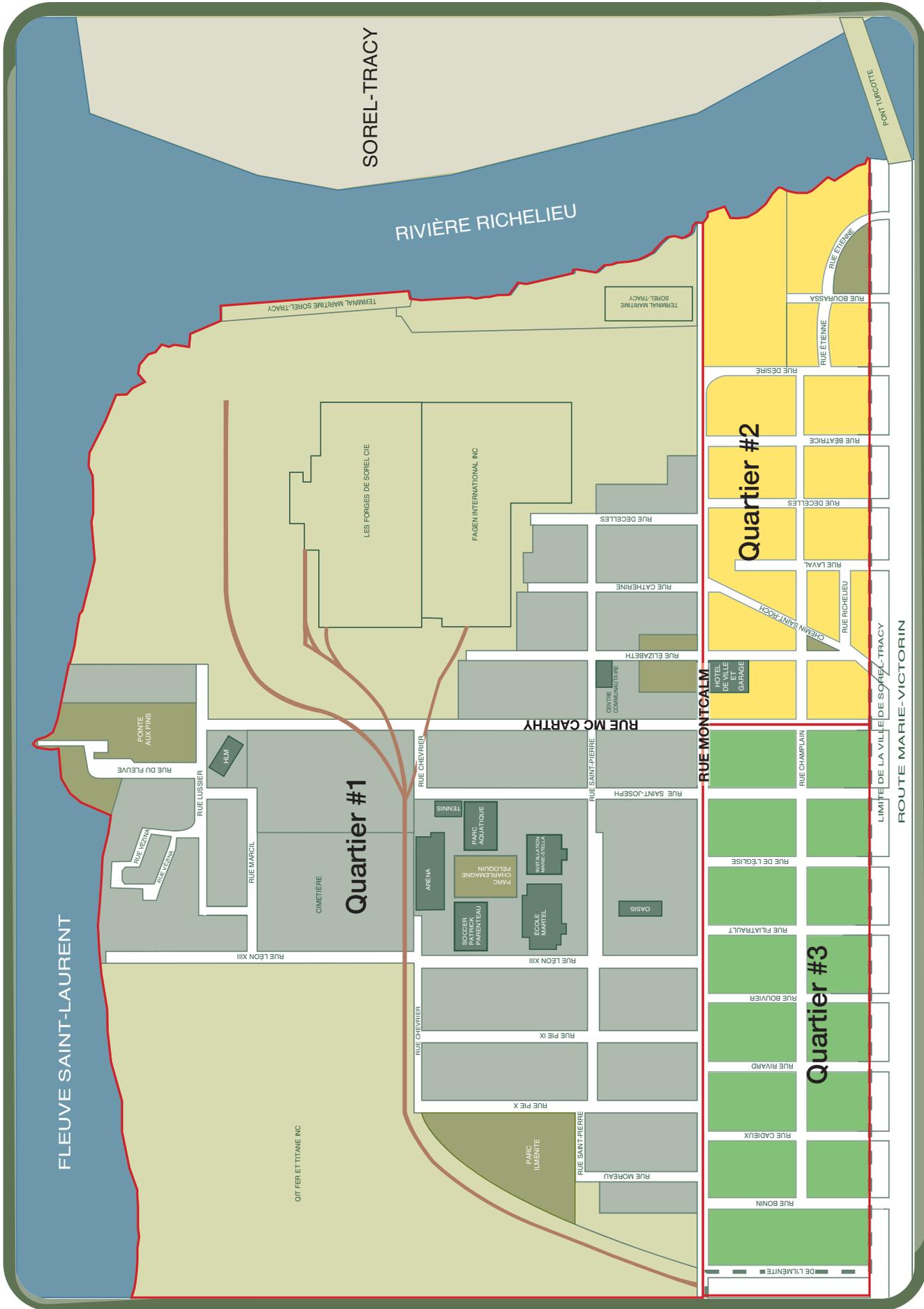
NOTE : le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble. (Note : Le formulaire de demande ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection.)

Les personnes morales telles que les compagnies, les associations, les syndicats et autres n'ont pas le droit de voter lors d'une élection municipale.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017



## COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RIO TINTO FER ET TITANE

17-06-15 : (Du Conseil : Jacques Renaud, Vincent Deguise, Michel Latour et Olivier Gravel. De Rio Tinto Fer et Titane : Nathalie LeMay (Chef de service, Communications), Valérie Fortin (Chef de service, santé, sécurité et environnement), Serge Bérubé (Conseiller, Environnement), Mick Tremblay, Fariel Benameur (Conseillère, Environnement)).

M. Tremblay fait un retour sur les points discutés lors de la dernière rencontre. Le comité fait un retour sur l'explosion au système à gaz du 31 mars dernier. Mme Benameur présente les instruments servant à faire les suivis de l'air et comment mesurer les particules fines et les particules totales. M. Bérubé fait un suivi sur les conditions sonores à Saint-Joseph-de-Sorel, sur le Programme d'entretien des correctifs sonores et des projets d'amélioration environnementale. M. Renaud présente les quelques bons coups dans la communauté. Mme LeMay remet le rapport de développement durable 2016 aux membres du comité. Les résultats du sondage effectué lors de la Journée Familiale Horticole de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le 20 mai dernier, ont été présentés. Tous s'entendent pour dire que l'activité a été un succès.

## COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES ÂÎNÉS (CRFA)

17-05-09 : (Véronique Massé, coordonnatrice, Olivier Gravel, président, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Denis Marion (Massueville), Ali Durocher (Saint-Roch-sur-Richelieu), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire-de-Sorel), Patricia Salvas (Saint-Robert), Patrick Pélouquin (Sorel-Tracy), Luc Latraverse (Sainte-Anne-de-Sorel)).

Les représentants font le suivi des projets de la politique familiale : retour sur la démarche des saines habitudes de vie (TIR SHV), Pierre-de-Saurel en santé, Famille en fête, le plan de communication des bacs bruns (projet 0-5 ans), le Cégep de Sorel-Tracy, et le Conseil jeunesse Pierre-De Saurel. De même avec les projets comme : Politique des aînés, Aînés actifs (cours dans le Parc de la Pointe-aux-Pins durant l'été), la Popote roulante (qui se poursuit dans les municipalités rurales) ainsi que le projet sur l'accessibilité. Enfin, ils font le suivi budgétaire de l'année 2017, qui nous concerne. De plus, ils font le point sur le comité régional du développement (la planification stratégique) et la table en développement social.

17-06-06 : (Véronique Massé, coordonnatrice, Olivier Gravel, président, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel),

Denis Marion (Massueville), Ali Durocher (Saint-Roch-sur-Richelieu), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire-de-Sorel), Linda Cournoyer (Saint-David), Luc Latraverse (Sainte-Anne-de-Sorel).

L'activité « Famille en fête » a attiré environ 2 000 personnes. M. Denis Marion, maire de Massueville, présente une conférence portant sur l'état de santé des Canadiens et Québécois « Prendre soin de notre monde. »

Enfin, les responsables se questionnent et discutent de l'avenir de la politique familiale et la présentation de son plan d'action. Nous nous questionnons sur l'avenir de nos projets mis en place.

## CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

17-05-15 : (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Pélouquin, Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), Claude Pothier (Saint-Roch-sur-Richelieu) ainsi que Luc Airoldi, directeur et Vicky Bussière, trésorière).

Les délégués étudient l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales comparatives pour les périodes se terminant le 31 mars. Nous devrions terminer l'année avec un léger surplus. Ils font l'état de la situation de la négociation de la convention collective, du paiement du nouveau réservoir de « fuel » acheté de Pétro-Hitech et aussi des problèmes rencontrés lors de son installation par Global électromécanique.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

17-06-26 : (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Pélouquin et Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), ainsi que Luc Airoldi et Vicky Bussière).

Les délégués autorisent l'achat d'un assécheur d'air, les dépenses de l'installation d'une nouvelle pompe et d'un analyseur de chlore.

## TAXIBUS :

17-06-28 : (Serge Pélouquin, Olivier Gravel, Patrick Delisle (directeur général adjoint MRC), Jacques Deslauriers (Gestrans) ainsi que M. Paul-Hus et Bouchaid Lalali (COOP de Taxi).

Nous discutons du contrat de service liant les parties.

- 1) Les Villes de Sorel-Tracy, de Saint-Joseph-de-Sorel, et de Sainte-Amable;
- 2) La MRC de Pierre-De Saurel et les représentants de la COOP de Taxi.

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : SAINT-JOSEPH-DE-SOREL SIGNE UNE ENTENTE DE CINQ ANS AVEC SOREL-TRACY



12 JUIN 2017 – Saint-Joseph-de-Sorel a renouvelé pour une période de cinq (5) ans l'entente pour le service de protection contre l'incendie, l'intervention d'urgence et la fourniture de services spécialisés, incluant les interventions en hauteur et en espace clos, les matières dangereuses ainsi que les interventions nautiques en eaux vives et sur glace. Dans le cadre de cette entente, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2018, la Ville de Sorel-Tracy offrira également le service de premier répondant médical, dès que la formation en cours sera complétée et approuvée, et ce, en conformité avec les exigences du Centre intégré de santé et de services

sociaux de la Montérégie. Cōmonétaire, il s'agit d'une économie de près de 25 % par rapport à la précédente entente.

« C'est un excellent service, fourni par la Ville de Sorel-Tracy, qui pourra servir à toutes les municipalités, avec l'équipement moderne qui répondent aux normes du Gouvernement ». Commente M. Gravel, Maire de Saint-Joseph-de-Sorel.

D'autre part, le maire de Sorel-Tracy, Serge Pélouquin et le directeur du Service de sécurité incendie, Carl Woods, sont satisfaits de la conclusion des discussions. « Forts d'une réelle expérience acquise au cours de la première entente qui venait à échéance, nous avons revu les modalités afin de tenir compte des nouvelles réalités des différentes villes et des nouvelles exigences en matière de sécurité incendie. La sécurité des personnes et des biens étaient au cœur des échanges et je salue l'attitude d'ouverture des villes clientes » de déclarer M. Woods. La Ville de Sorel-Tracy a signé des ententes de cinq ans avec ses quatre Villes clientes; les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Robert.



## Sûreté du Québec MRC de Pierre-De Saurel



### Chronique policière

#### Rentrée scolaire - La SQ invite les usagers de la route à la vigilance

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à la vigilance pour la période du retour en classe. Durant tout le mois de septembre, les policiers effectueront plusieurs opérations de sécurité routière qui viseront particulièrement le transport scolaire ainsi que les zones scolaires, et ce, sur l'ensemble du réseau routier de la MRC de Pierre-De Saurel.

Chaque année, la rentrée scolaire engendre le déplacement de milliers d'enfants à pied, à bicyclette ou en autobus scolaires. Les policiers s'assureront donc que les conducteurs respectent les consignes et les signaux des brigadiers scolaires, les arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction et les limites de vitesse aux abords des zones scolaires. Les policiers rappellent aux citoyens que c'est au moment de monter et de descendre d'un autobus que les écoliers sont le plus vulnérables.

Il est à noter que le Code de la sécurité routière prévoit des amendes sévères pour les écarts de conduite en ce qui a trait au transport scolaire :

- Un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 105 \$ plus les frais et la contribution.
- Un conducteur qui dépasser ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de 9 points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution.

Ces panneaux indiquent :



Début d'une zone scolaire



Priorité de passage aux écoliers



Limite de vitesse en zone scolaire

La Sûreté du Québec remercie la population de sa collaboration et tient à souhaiter à tous une bonne rentrée scolaire 2017.

-30-

Annie Létourneau, sergente  
Responsable des relations avec la communauté  
Sûreté du Québec  
MRC de Pierre-De Saurel



### DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN-GUY DESROCHERS

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Jean-Guy Desrochers, employé à la retraite, qui a travaillé pendant 30 ans, pour la municipalité.

### L'ISOLEMENT DE NOS AÎNÉS

Saviez-vous que l'âge moyen des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel est le plus élevé de toute la MRC de Pierre-de Saurel?

Saviez-vous qu'à la grandeur du Québec, 40% des aînés de 75 ans et plus vivent seuls?

Saviez-vous que près d'un québécois de 75 ans et plus sur quatre n'a pas d'amis?

Saviez-vous que plus de 30% des personnes de 65 ans et plus vivant en appartement privé n'a aucun contact avec leur famille et ceci s'élevé à 40% pour les contacts avec des amis lors d'une semaine normale?

Au Conseil, nous sommes conscients de la problématique de l'isolement de certain de nos aînés. Nous avons mis de l'avant une politique familiale et une pour nos aînés. L'atteinte de plusieurs de nos objectifs s'est concrétisée : Le rapatriement de nos organismes disparus suite à la démolition de notre église. La rénovation de nos salles municipales, le maintien des activités du Chez Nous de Saint-Joseph. Nous avons donné une nouvelle vie au bingo en l'installant dans la grande salle municipale. Nous accueillons des activités de gymnastique douce et intellectuelle, le O.K.O du Chez Nous de Saint-Joseph, le scrabble, les exercices dans nos parcs durant l'été, le Club de fer au Parc de la Pointe-aux-Pins regroupe près de 100 aînés de Saint-Joseph-de-Sorel et d'ailleurs. De plus, le Conseil est ouvert à toutes nouvelles activités : parties de cartes, échec, dames, et autres.

Mais que pouvons-nous faire pour briser l'isolement de certains aînés qui ne veulent pas déranger, qui n'osent pas se présenter seul à une activité, qui n'ont plus de réseau social pour les appuyer et qu'ils en souffrent ?

Il n'y a qu'une solution et c'est vous, aînés actifs de Saint-Joseph-de-Sorel, qui la possédez. Il faut de l'ouverture. Il faut communiquer avec vos voisins, voisines. Il faut les inviter, il faut les accompagner à une première rencontre, il faut les intégrer à votre cercle de connaissances. N'oubliez pas que pour maintenir les activités que notre Ville supporte, il doit y avoir des participants. Une relève s'importe !

Chers aînés, grâce au recrutement de nouveaux participants, nous bannissons un tant soit peu l'isolement des aînés de notre Ville.

### DES NOUVELLES DU REMORQUEUR DESCHENEUX

Il y a près d'un an, j'ai fait une présentation à une représentante d'Hydro-Québec sur l'histoire maritime de Saint-Joseph-de-Sorel, paroisse et village.

Mon intervention ciblait spécialement le remorqueur Descheneaux, qui est toujours opérationnel. Ce bateau a été construit au Chantier Manseau à Saint-Joseph-de-Sorel.

La société d'État apposera, sur le Descheneaux, une plaque commémorative en bronze indiquant son lieu de construction et sa date de mise à l'eau.

Hydro-Québec nous mentionne que lorsque la vie utile du remorqueur prendra fin, il pourra retourner à son port d'origine.

Voilà un tout petit pas qui met en valeur notre riche histoire maritime.

### TRÈS BELLE VISIBILITÉ POUR NOTRE VILLE

Cette année, les organisateurs de la Course du Festival de la Gibelotte ont choisi Saint-Joseph-de-Sorel pour la réalisation de cet événement.

Nous avons une opportunité en or pour faire connaître notre Ville. Les membres du Conseil ont occupé un kiosque de distribution d'eau. De plus, les organisateurs ont mis à notre disposition un disque jockey.

Devant notre Hôtel de Ville régnait une ambiance de fête que les coureurs ont appréciée.

Merci aux citoyens qui ont encouragés les coureurs, pour nous, ceci a été une réussite. Nous espérons revivre cette expérience l'an prochain.

### HOMMAGE À MONSIEUR PAUL CRÉPEAU

Le 20 juillet dernier à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, nous avons honoré, à titre posthume, Monsieur Paul Crépeau.

Monsieur Crépeau a été un fier citoyen de Saint-Joseph-de-Sorel. Comme promoteur sportif, il a marqué la région par ses réalisations. Il a fondé le Club de baseball, les Athlétiques de Sorel et le Club de Crosse, les Titans de Sorel.

En présence de membres de sa famille, de collaborateurs et d'anciens joueurs, nous avons dévoilé une plaque en sa mémoire. Cette plaque est maintenant fixée dans le hall de l'aréna Aussant, à l'emplacement exact du Terrain de baseball où Monsieur Crépeau a débuté comme promoteur sportif. Par le sport, Monsieur Crépeau a inculqué aux jeunes sportifs, le respect et l'effort nécessaire à leur réussite.

Pour animer ce 5 à 7 et rédiger des textes pertinents, j'ai passé en revue plusieurs articles de journaux et de la correspondance concernant les activités sportives de Monsieur Crépeau.

Pour moi, ceci a été un grand plaisir de prendre connaissance d'une page de l'histoire sportive de Saint-Joseph-de-Sorel. Merci à ce grand bâtisseur !

### SOIRÉE RECONNAISSANCE

Samedi, le 5 août dernier, plus de 500 personnes se sont réunies à l'aréna Aussant pour souligner le départ de la vie politique de notre maire, Monsieur Olivar Gravel.

Monsieur Gravel a consacré plus de 48 ans de sa vie à l'avancement de Saint-Joseph-de-Sorel et de notre région. Il a été préfet de la MRC de Pierre-de Saurel pendant deux (2) mandats, sur une période de 16 ans.

Cette soirée a permis aux parents, amis, collaborateurs, citoyens et une foule de personnes qui ont de l'appartenance pour notre municipalité de se rencontrer et de souligner l'implication de Monsieur Gravel dans notre milieu.

La journée a débuté par un tournoi de Golf aux Dunes de Sorel. Elle s'est poursuivie par un souper regroupant environ 425 convives, suivi d'un spectacle musical très relevé.

Lors de cette rencontre, un bien cuit amical, révélant plusieurs anecdotes sur notre Maire. Le promoteur de cet événement a remis 1 050 \$ à la maison Halte-Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel.

Je tiens à remercier en mon nom et aux noms des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, tous les bénévoles qui se sont impliqués, les employés de notre Ville qui ont fourni un travail exemplaire et Monsieur Jean Lusignan, l'instigateur de cette soirée.

### DES TRAVAUX À L'ÉCOLE MARTEL

La Commission scolaire a investi des fonds importants pour l'amélioration de l'enveloppe extérieure de notre école en plus de mettre aux normes les cages d'escaliers.

Cette année, notre école reçoit une classe de plus, ce qui totalise environ 225 élèves. La Commission scolaire a aussi nommé Monsieur Patrick Lamothe comme directeur. Le Conseil d'établissement, l'équipe d'enseignants et les élèves sont heureux de sa nomination.

En septembre, le Conseil d'établissement doit se pencher sur la problématique de la sécurité de nos enfants lorsqu'ils se rendent à l'école. Nous savons tous que les automobiles, les autobus scolaires, les taxis et les camions lourds circulent en grand nombre à proximité de l'école. Un comité se formera pour trouver une solution viable pour tous. Ce comité se composera d'un membre de la Sûreté du Québec, de parents, du directeur de l'école et du responsable des questions familiales de votre municipalité.

Notre préoccupation est des plus légitimes car la sécurité de nos enfants est notre préoccupation première.

**Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux**

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

**CHIENS**

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

**CHATS**

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

**AUTRES ANIMAUX**

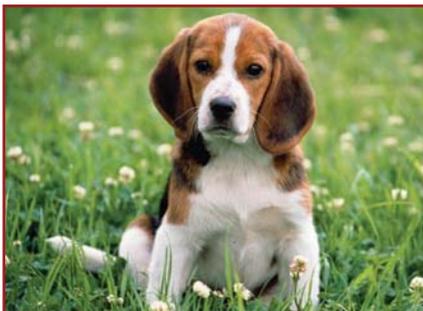
- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs ;
- Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

**Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.**

**PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...**

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

**Le civisme c'est aussi penser aux autres...**

**CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL**

Le centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

**Pour l'achat des licences** (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du  
centre animalier Pierre-De Saurel**  
1681, route Marie-Victorin, local 109  
à Sorel-Tracy

**Téléphone : 450 746-7272**

Courriel :  
centreamalier.pierredesaurel@gmail.com  
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

• **PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION**



Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• **PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE**

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• **EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)**

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre. Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• **ARBRES**

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• **BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurez que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire des dits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

**LOI SUR LE TABAGISME**

Le 26 novembre 2015, une nouvelle Loi sur le tabagisme est entrée en vigueur. Elle étend sa portée à la cigarette électronique et ajoute de nouvelles interdictions applicables depuis le 26 mai 2016. Il est désormais interdit de fumer ou de « vapoter » dans les lieux suivants :

- Dans les automobiles, lorsqu'il y a des personnes de moins de 16 ans;
- Dans les aires communes des immeubles comportant entre 2 et 5 logements;
- Sur les terrasses commerciales, dont celles des restaurants et des bars;
- Dans les aires de jeux extérieures pour les enfants, les patinoires, les piscines et les jeux d'eau;

- Sur les terrains sportifs, incluant les zones réservées aux spectateurs;
- Sur les terrains de jeux;
- Sur les terrains de camps de vacances;
- Sur les terrains des centres de la petite enfance et des garderies;
- Sur les terrains des établissements d'enseignements (préscolaire, primaire, secondaire, centre de formation générale et centre de formation professionnelle).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site : [www.sante.gouv.qc.ca/tabagisme](http://www.sante.gouv.qc.ca/tabagisme).

**Le Phare des aînés**



Vous aimeriez vous impliquer ou désirez plus de renseignements?  
450 881-7017  
lepharedesaines@hotmail.com

**Notre mission**

Le Phare des aînés vise le développement d'une culture de vigilance citoyenne dans tous les secteurs de la communauté de la MRC de Pierre-De Saurel. Des citoyens Phares sont formés à reconnaître les signes précurseurs de vulnérabilité chez l'aîné, à établir le contact avec celui-ci et à le référer, au besoin. Ainsi, avec son consentement, la personne référée au Phare des aînés sera contactée par un intervenant. L'objectif étant qu'elle reçoive tous les services et le soutien nécessaires pour vivre et vieillir, à domicile, dans un environnement sain et sécuritaire.

**Les partenaires**

Cette initiative est née de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des aînés de la région. Le projet est porté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel, en collaboration avec le CISSS Montérégie Est, la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des locataires de HLM Sorel-Tracy.

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville au **450 742-3744** et en faisant mention de l'adresse civique la plus proche du luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**



## POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

### Payable à 100 %.....Inscription du 1<sup>er</sup> ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

\* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

### Payable à 50 %.....Inscription du 2<sup>e</sup> ENFANT (en prenant la 2<sup>e</sup> activité la plus chère)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

### Gratuit.....Inscription du 3<sup>e</sup> ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

## PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

**NOTES :** \* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

\* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

### Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1<sup>er</sup> vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1<sup>er</sup> enfant
  - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2<sup>e</sup> enfant
  - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3<sup>e</sup> enfant
- 2<sup>e</sup> vague :**
- Le même Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 1<sup>er</sup> enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
  - Le même Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 2<sup>e</sup> enfant (au sens de la 2<sup>e</sup> inscription la plus chère).

## CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de-Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valide pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400**.

## GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi  
 Heure : de 9h00 à 10h00  
 Durée : du 15 septembre 2017 au 25 mai 2018  
 Lieu : Salle municipale # 1  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

## GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi  
 Heure : de 9h00 à 11h00  
 Durée : du 26 septembre 2017 au 18 avril 2018  
 Lieu : Salle municipale # 1  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

## YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi  
 Heure : de 15h15 à 16h15  
 Durée : du 14 septembre 2017 au 31 mai 2018  
 Lieu : Salle municipale # 1  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

## MOBILITÉ POSTURALE

Jour : Mardi  
 Heure : de 15h15 à 16h15  
 Durée : du 26 septembre 2017 au 18 avril 2018  
 Lieu : Salle municipale # 2  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

## BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :

27 septembre - 25 octobre  
 29 novembre - 27 décembre 2016

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm      Salle numéro: 1  
 Jour: Tous les mardis      Arrivée: 18h45



**Informations**  
**Madame Monique Cool**  
**450 743-8197**

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm      Salle municipale #1  
 Jour: Tous les mercredis      Arrivée: 13h00

**Les profits seront remis au**  
**Chez-Nous de Saint-Joseph.**

**Nous vous attendons en grand nombre !**

## TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au :  
**450 780-5600 poste 4400**

## HORAIRE - PATINAGE LIBRE

GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
11 septembre 2017 de 13h30 à 15h30	12 septembre 2017 ANNULÉ	13 septembre 2017 ANNULÉ	14 septembre 2017 ANNULÉ	15 septembre 2017 de 13h30 à 15h30
18 septembre 2017 de 12h30 à 14h30	19 septembre 2017 de 14h30 à 16h00	20 septembre 2017 de 14h00 à 16h00	21 septembre 2017 ANNULÉ	22 septembre 2017 de 13h30 à 15h00
25 septembre 2017 de 13h30 à 15h00	26 septembre 2017 ANNULÉ	27 septembre 2017 ANNULÉ	28 septembre 2017 ANNULÉ	29 septembre 2017 de 13h30 à 15h30
2 octobre 2017 de 12h30 à 14h30	3 octobre 2017 de 14h30 à 16h00	4 octobre 2017 de 13h30 à 15h30	5 octobre 2017 ANNULÉ	6 octobre 2017 de 13h30 à 15h30
9 octobre 2017 de 13h30 à 15h30	10 octobre 2017 ANNULÉ	11 octobre 2017 ANNULÉ	12 octobre 2017 ANNULÉ	13 octobre 2017 de 13h30 à 15h30
16 octobre 2017 ANNULÉ	17 octobre 2017 de 14h30 à 16h00	18 octobre 2017 de 13h30 à 15h30	19 octobre 2017 ANNULÉ	20 octobre 2017 de 13h30 à 15h30
23 octobre 2017 de 13h30 à 15h30	24 octobre 2017 ANNULÉ	25 octobre 2017 ANNULÉ	26 octobre 2017 ANNULÉ	27 octobre 2017 de 13h30 à 15h30
30 octobre 2017 ANNULÉ	31 octobre 2017 de 14h30 à 16h00	1 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	2 novembre 2017 ANNULÉ	3 novembre 2017 de 13h30 à 15h30
6 novembre 2017 ANNULÉ	7 novembre 2017 ANNULÉ	8 novembre 2017 ANNULÉ	9 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	10 novembre 2017 de 13h30 à 14h45
13 novembre 2017 ANNULÉ	14 novembre 2017 de 14h30 à 16h00	15 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	16 novembre 2017 ANNULÉ	17 novembre 2017 de 13h30 à 15h00
20 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	21 novembre 2017 ANNULÉ	22 novembre 2017 ANNULÉ	23 novembre 2017 ANNULÉ	24 novembre 2017 de 13h30 à 15h30
27 novembre 2017 ANNULÉ	28 novembre 2017 de 14h30 à 16h00	29 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	30 novembre 2017 ANNULÉ	1 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
4 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	5 décembre 2017 ANNULÉ	6 décembre 2017 ANNULÉ	7 décembre 2017 ANNULÉ	8 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
11 décembre 2017 ANNULÉ	12 décembre 2017 de 14h30 à 16h00	13 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	14 décembre 2017 ANNULÉ	15 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
18 décembre 2017 ANNULÉ	19 décembre 2017 ANNULÉ	20 décembre 2017 ANNULÉ	21 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
25 décembre 2017 ARÉNA FERMÉ	26 décembre 2017 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2017 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

### Activités - Aréna Aussant

Tournoi Pee-Wee	17 au 26 novembre 2017
Atome - Club Optimiste	4 au 14 janvier 2018
Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire	10, 11, 16, 17 et 18 mars 2018
Activités familiales - Ville de Saint-Joseph	8 avril 2018
Tournoi Club Social Rio-Tinto	9 au 13 avril 2018
Tournoi d'hockey féminin	20 au 22 avril 2018



# PORTES OUVERTES

DU 5 AU 10 SEPTEMBRE 2017

**VENEZ EXPLORER NOS  
ACTIVITÉS D'AUTOMNE  
GRATUITEMENT**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT !

## PROGRAMMES CÉGEP MUNICIPALITÉS

# KINO GYM-ATOUT

**DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS**

**INCLUANT :**

- ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE
- PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PERSONNALISÉ
- ENCADREMENT PAR NOS ENTRAÎNEURS DIPLÔMÉS

ACTIVITÉS DE GYMNASE

LOCATIONS  
DE GYMNASES

FÊTES D'ENFANTS  
(5-13 ANS)

ESCALADE INTÉRIEURE

BADMINTON LIBRE

TENNIS INTÉRIEUR

### PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 22 SEPTEMBRE 2017  
(10 SEMAINES)

**AMIKINS** (2 1/2 À 5 ANS)  
COURS DE  
DÉVELOPPEMENT MOTEUR

**CHEERLEADING  
RÉCRÉATIF**  
(5 À 11 ANS)



### COURS EN GROUPE

DÈS LE 18 SEPTEMBRE 2017 (12 SEMAINES)

**PILATES  
MAMANS-BÉBÉS**

**ENTRAÎNEMENT FONCTIONNEL**



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
**450 743-9127**

JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK!



VOIR LES DÉTAILS AU : [WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF](http://WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF)



Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à [mrc@pierredesaurel.com](mailto:mrc@pierredesaurel.com)

### **MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES**

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes : papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

La collecte des matières organiques s'effectue le jeudi à toutes les semaines.

### **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

La collecte des ordures ménagères s'effectue toujours aux deux semaines.

### **BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT**

**Bris de bac roulant :** Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

**Achat de bac roulant :** Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

**Les deux bacs roulants (bleu et noir) sont obligatoires.**

### **ENTREPOSAGE DES BACS**

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

### **COLLECTE DES BRANCHES**

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone règlementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place 2 collectes spéciales pour les **branches seulement**. Ces collectes auront lieu durant la semaine suivante, le jour habituel de la collecte :

- Semaine du 23 octobre 2017

**N.B.** Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5m.



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, évier, lavabos et toilettes
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

### Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

**Disposition des matières :** Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

**Matières sur des remorques :** Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des collectes : 7 septembre, 5 octobre et 9 novembre 2017**

## ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, (anciennement site de Comporec) est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. **Une preuve de résidence est requise.**

### Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries;
- Pneus

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

### ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les déchets (ordures ménagères);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices
- De la terre contaminée.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

**Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.**



- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

**DONC, PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!**

**TRIER, C'EST PAYANT!**

**SAVIEZ-VOUS QUE...**

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI!
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

# RÉCUPÉRER

## QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées. **VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.**



## LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

### 1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

### 2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

### 3 RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.

### 4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.



## OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.;</li> <li>• Piles, cartouches d'encre et cellulaires;</li> <li>• Encombrants;</li> <li>• Appareils de réfrigération et de climatisation;</li> <li>• Lampe au mercure, fluorescents et fluocompactes;</li> <li>• Matériel électronique et informatique;</li> <li>• Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc.</li> </ul> <p><i>* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.</i></p>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encombrants (ramassage 1<sup>re</sup> semaine de chaque mois);</li> <li>• Résidus verts (4 collectes par année)</li> <li><i>*Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;</i></li> <li>• Piles, cartouches d'encre et cellulaires.</li> </ul>
MUNICIPALITÉS DE - Saint-David - Saint-Durs - Saint-Roch-de-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens</li> </ul> <p><i>* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.</i></p>
BUREAUX MUNICIPAUX COMMERCES PARTICIPANTS* <i>*Voir la liste complète sur le site web</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piles, cartouches d'encre et cellulaires</li> </ul>
GARAGES DE VÉHICULES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pneus et batteries</li> </ul>
PHARMACIES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médicaments</li> </ul>
J-P BLANCHARD - 450 742-5335 SINTRA - 450 742-5993 LOU-TEC - 450 742-3787	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</li> </ul> <p><i>* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.</i></p>

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOUISSEMENT.

[www.mrcpierredesaurel.com](http://www.mrcpierredesaurel.com)  
Téléphone : 450 743-2703

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

# RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER



## LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

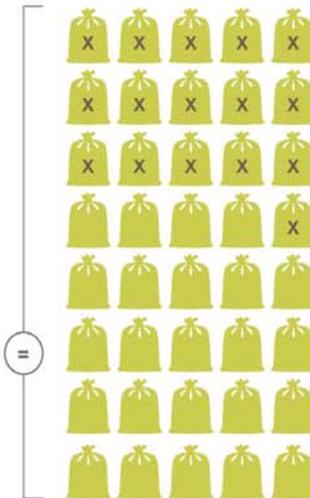
### RÉDUIRE À LA SOURCE

- 1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :
  - Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
  - Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
  - Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.
- 2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :
  - Privilégiez les produits en vrac.
  - Recevez vos factures par Internet.
- 3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.
- 4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L'ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS\* PAR ANNÉE? S'IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

\* sac d'une contenance de 20 livres



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

#### POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

### L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

#### LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

### LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

#### LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à coeur autrement qu'en argent!

### SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

www.mrcpierredesaurel.com  
Téléphone : 450 743-2703

# Matières acceptées dans le bac de récupération

## Contenants - emballages - imprimés

### VERRE

- Pots de verre
- Couvrecls de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

### PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



### MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2.2 kg)  
Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
Dépôt de RDD	
	X

### PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	X
	X

### DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

#### IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



### SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,  
PLUS ON PAIE,  
MAIS PLUS ON RECYCLE,  
PLUS ON REÇOIT!

**TRIER, C'EST PAYANT!**



mrcpierredesaurel.com  
450 743-2703

MRC  
de Pierre-De Saurel

**HEURES D'OUVERTURE**

HORAIRE D'HIVER

(À compter du 5 septembre 2017)

**BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**TRAVAUX PUBLICS**

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00  
13h00 à 17h00

**CONGÉ FÉRIÉ À VENIR**

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

Lundi 9 octobre 2016

**ABRIS D'AUTO**

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'information, communiquez au bureau de la Ville.

**STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC**

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 01h00 et 07h00 du matin, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

**DÉNEIGEMENT**

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

Dates : 18 septembre - 2 octobre - 20 novembre et  
11 décembre 2017

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

**SERVICES MUNICIPAUX****URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911**

Sureté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

**INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :**

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : [ville@vsjs.ca](mailto:ville@vsjs.ca) •••• Site web : [www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca)

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1602

Local du 3<sup>e</sup> âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : <http://mrcpierredesaurel.com>

**USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

**MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)**

- Olivar Gravel ..... 450 742.3148
- Serge Baron ..... 450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer..... 450 743.8779
- Vincent Deguise..... 450 742.4379
- Michel Latour ..... 450 746.8965
- Francine Parenteau..... 450 746.0896
- Jacques Renaud..... 450 743.7803

**AVERTISSEUR DE FUMÉE**

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

**Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel**

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.